

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

SEPTEMBRE 2020

## VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES



CHAQUE CITOYEN  
DOIT MAINTENIR  
SON DOSSIER À JOUR

**INFORMATIONS À LA PAGE 14**

### À LA UNE

- 02 ABRI D'AUTO
- 07 STATIONNEMENT - NUIT
- 08 AVIS PUBLIC - RÔLE D'ÉVALUATION 2021
- 08 RAPPEL 3<sup>E</sup> VERSEMENT DE TAXES
- 09 AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT 560-2020
- 09 SALON FRANCINE FLUET**
- 10 CHANGEMENT D'HEURE
- 11 COMITÉ DES LOISIRS - NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 11 HALLOWEEN
- 13 COURS GARDIENS AVERTIS / PRÊTS À RESTER SEULS
- 17 COHABITATION HARMONIEUSE
- 18-19 BOURSE AGRICOLE
- 20 RÉCUPÉRATION PLASTIQUES AGRICOLES

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**  
ACTION DE GRÂCE - 12 OCTOBRE

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

421, 4<sup>e</sup> ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

## BIBLIO

La rentrée scolaire est maintenant amorcée et quoiqu'un peu différente des autres années, la normalité reprend peu à peu son cours.

Nous avons repris à la Bibliothèque nos heures d'ouverture d'avant la pandémie:

“  
**Mercredi : 19h00 à 21h00**  
**Samedi : 9h30 à 11h30**  
”

Nous espérons votre visite afin de découvrir tous les nouveaux achats effectués au cours de l'été qui sauront agrémenter vos heures de lecture.

Merci de votre collaboration pour le retour des livres empruntés ce qui permet à tous de bénéficier d'une belle sélection de titre.

Au plaisir de vous revoir !

Ginette Piché  
Responsable biblio

## UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

### 8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé;
- b) il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- c) l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- d) l'abri doit être situé à au moins :
  - 1 mètre du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
  - 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure;
  - 1,5 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.
- e) la hauteur maximale permise est de 3 mètres;
- f) l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;
- g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;
- h) les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- i) un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé, sauf pour les habitations à logements où un abri par logement est permis.

Merci de votre collaboration!

## fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

### Pour votre protection et votre sécurité sanitaire

Pour le souper spectacle du 2 novembre, l'autocar aura seulement 25 places de disponibles et est réservé pour la FADOQ Ste-Hélène seulement. S.V.P. réservez tôt.

Pour réservation : Gisèle Laliberté au 450-791-0304

Voir souper-spectacle à la page 4.



## ANNIVERSAIRES MOIS DE SEPTEMBRE



Mme Lise Laferrière .....	03
M. Laurent Larivière .....	05
Mme Jocelyne Lanoie.....	06
M. René Tessier .....	07
M. Alain Leroux .....	07
Mme Marielle Fafard.....	08
M. Réjean Rajotte.....	08
M. Eric Goulet.....	08
Mme Réjeanne Laramée .....	09
Mme Florence Lauzière.....	18
Mme Colette Guilmin.....	20
M. Richard Lemay.....	21

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL  
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT

PERSONNEL  
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

**SYLVIE VIENS** | Directrice générale par intérim  
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

**BERTRAND LAPIERRE** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie@sainte-helenedebagot.com

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com  
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**



**INFORMATION  
ET RÉSERVATION**

Détenteur du permis du Québec

**GISÈLE LALIBERTÉ  
450 791-0304**

André et Karl | 1 877 519-1488



## GUYLAINE TANGUAY

### Souper-spectacle au Club de golf Le Versant

PM : Trajet vers Terrebonne. Arrivée au **Club de golf Le Versant**. Situé au cœur des plus beaux paysages de la région des Moulins, installez-vous confortablement dans la magnifique salle pour un **souper-spectacle**. Saviez-vous que Le Versant est le plus important complexe de golf au Canada? Assistez au spectacle de **Guylaine Tanguay**. Prenez place et embarquez dans l'univers country festif de la chanteuse Guylaine Tanguay. Au programme, des tableaux musicaux qui regroupent des succès incontournables du répertoire de la musique acadienne ainsi que les moments marquants de ses albums ; Inspiration country, Classique Country, Mon livre vert et 3764 Elvis Presley Blvd. Guylaine Tanguay vous fera vivre des moments exceptionnels. Fin du spectacle. Trajet de retour. S

LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

**169\$**  
Par pers.

1 jour | 1 repas



#### Ce forfait inclut

- Transport en autocar de luxe
- 1 souper
- Taxes et frais de services





# COORDONNÉES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Télécopieur: 450 791-2550  
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> avenue  
**CHALET DES LOISIRS** 425, 6<sup>e</sup> avenue  
**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

## ÉCOCENTRES

450 774-2350  
- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

## COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

## MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

## AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4<sup>e</sup> avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6<sup>e</sup> avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666  
655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée  
O Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section AUTRES SERVICES à l'endos) O Collecte des gros rebuts

**JANVIER**

D	L	M	M	J	V	S	
		30 <sup>O</sup>	31 <sup>F</sup>	1	2	3	4
5	6	7 <sup>R</sup>	8	9	10	11	
12	13	14 <sup>O</sup>	15 <sup>O</sup>	16	17	18	
19	20	21 <sup>R</sup>	22	23	24	25	
26	27	28 <sup>O</sup>	29	30	31		

**FÉVRIER**

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 <sup>R</sup>	5	6	7	8
9	10	11 <sup>O</sup>	12 <sup>O</sup>	13	14	15
16	17	18 <sup>R</sup>	19	20	21	22
23	24	25 <sup>O</sup>	26	27	28	29

**MARS**

D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3 <sup>R</sup>	4	5	6	7
8	9	10 <sup>O</sup>	11 <sup>O</sup>	12	13	14		
15	16	17 <sup>R</sup>	18	19	20	21		
22	23	24 <sup>O</sup>	25	26	27	28		
29	30	31 <sup>R</sup>						

**AVRIL**

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 <sup>O</sup>	8 <sup>O</sup>	9	10	11			
12	13	14 <sup>R</sup>	15 <sup>O</sup>	16	17	18			
19	20	21 <sup>O</sup>	22 <sup>O</sup>	23	24	25			
26	27	28 <sup>R</sup>	29 <sup>O</sup>	30					

**MAI**

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 <sup>O</sup>	6 <sup>O</sup>	7	8	9
10	11	12 <sup>R</sup>	13 <sup>O</sup>	14	15	16
17	18	19 <sup>O</sup>	20 <sup>O</sup>	21	22	23 <sup>O</sup>
24 <sup>31</sup>	25	26 <sup>R</sup>	27 <sup>O</sup>	28	29	30

**JUIN**

D	L	M	M	J	V	S	
		1	2 <sup>O</sup>	3 <sup>O</sup>	4	5	6
7	8	9 <sup>R</sup>	10 <sup>O</sup>	11	12	13	
14	15	16 <sup>O</sup>	17 <sup>O</sup>	18	19	20	
21	22	23 <sup>R</sup>	24 <sup>O</sup>	25	26	27	
28	29	30 <sup>O</sup>					

**JUILLET**

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 <sup>R</sup>	8 <sup>O</sup>	9	10	11			
12	13	14 <sup>O</sup>	15 <sup>O</sup>	16	17	18			
19	20	21 <sup>R</sup>	22 <sup>O</sup>	23	24	25			
26	27	28 <sup>O</sup>	29 <sup>O</sup>	30	31				

**AOÛT**

D	L	M	M	J	V	S			
									1
2	3	4 <sup>R</sup>	5 <sup>O</sup>	6	7	8			
9	10	11 <sup>O</sup>	12 <sup>O</sup>	13	14	15			
16	17	18 <sup>R</sup>	19 <sup>O</sup>	20	21	22			
23 <sup>30</sup>	24 <sup>31</sup>	25 <sup>O</sup>	26 <sup>O</sup>	27	28	29			

**SEPTEMBRE**

D	L	M	M	J	V	S
		1 <sup>R</sup>	2 <sup>O</sup>	3	4	5
6	7	8 <sup>O</sup>	9 <sup>O</sup>	10	11	12 <sup>O</sup>
13	14	15 <sup>R</sup>	16 <sup>O</sup>	17	18	19 <sup>O</sup>
20	21	22 <sup>O</sup>	23 <sup>O</sup>	24	25	26
27	28	29 <sup>R</sup>	30 <sup>O</sup>			

**OCTOBRE**

D	L	M	M	J	V	S		
						1	2	3
4	5	6 <sup>O</sup>	7 <sup>O</sup>	8	9	10		
11	12	13 <sup>R</sup>	14 <sup>O</sup>	15	16	17		
18	19	20 <sup>O</sup>	21 <sup>O</sup>	22	23	24		
25	26	27 <sup>R</sup>	28 <sup>O</sup>	29	30	31		

**NOVEMBRE**

D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3 <sup>O</sup>	4 <sup>O</sup>	5	6	7
8	9	10 <sup>R</sup>	11 <sup>O</sup>	12	13	14		
15	16	17 <sup>O</sup>	18 <sup>O</sup>	19	20	21		
22	23	24 <sup>R</sup>	25 <sup>O</sup>	26	27	28		
29	30							

**DÉCEMBRE**

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8 <sup>R</sup>	9	10	11	12
13	14	15 <sup>O</sup>	16 <sup>O</sup>	17	18	19
20	21	22 <sup>R</sup>	23	24	25 <sup>O</sup>	26
27	28	29 <sup>O</sup>	30	31		

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

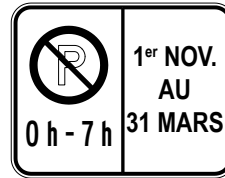
PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



## IMPORTANT

À la suite de l'annonce faite par le gouvernement le 13 juillet 2020 concernant le port du masque, la Municipalité vous informe qu'à compter du 18 juillet 2020 et jusqu'à nouvel ordre, le port du masque sera obligatoire dans tous les lieux publics fermés suivants : au chalet des loisirs, au bureau municipal, au centre communautaire, à la bibliothèque municipale et au presbytère.



## STATIONNEMENT DE NUIT

### UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 561-2020 adopté le 11 août 2020 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier. Merci de votre collaboration.

## OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Depuis le 3 août 2020, les bureaux administratifs de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot sont ouverts au public. **Nous vous suggérons toutefois de privilégier les communications par téléphone, par courriel et par la poste qui sont les options les plus sécuritaires.** Une boîte aux lettres sécurisée est également accessible à l'extérieur du centre communautaire au 421, 4<sup>e</sup> avenue. Si un déplacement est nécessaire, la prise de rendez-vous est fortement recommandée. Limitez vos déplacements.

**Pour être admis au bureau municipal et aux séances du conseil municipal, vous devez respecter les règles telles que** le port du masque obligatoire, le lavage des mains à votre arrivée et à votre départ et la distanciation. De plus, vous ne devez pas revenir d'un voyage dans les 14 derniers jours ou avoir été en contact récemment avec quelqu'un qui a eu la COVID-19. Si vous éprouvez de la fièvre, de la toux, des difficultés respiratoires, restez à la maison et communiquez avec les autorités de la santé publique en composant le **1 877 644-4545**.

## SÉANCE DU CONSEIL



Depuis le 11 août, les séances du conseil sont accessibles au public. La séance du conseil municipal du 6 octobre sera accessible au public et se déroulera au gymnase du centre communautaire au 421, 4<sup>e</sup> avenue dû à la COVID-19 et à la distanciation qu'il faut respecter. N'oubliez pas votre masque. Celui-ci est obligatoire. Les consignes sanitaires et de distanciation émises par le gouvernement sont mises en place et doivent être respectées. Notez que les séances du conseil municipal ne seront plus enregistrées à moins qu'elles ne reprennent à huis clos.

## LOCATION DE SALLES CAPACITÉ RÉDUITE

Pour l'instant, le gouvernement autorise des groupes d'un maximum de 250 personnes à l'intérieur des salles. Les locations de salles (pour des cours et autres événements) pourront donc recommencer. Toutefois, les règles établies par la santé publique, telles que port du masque, lavage de mains, distanciation, doivent être respectées. Les capacités des salles seront donc réduites.

Renseignez-vous auprès du bureau municipal au 450 791-2455.



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot que le rôle d'évaluation 2021 (2<sup>e</sup> année de l'exercice financier / 2020-2021-2022) a été déposé au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* ( L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC Les Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions;

1- La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;

2- La demande doit être déposée au bureau de la MRC Les Maskoutains situé au 805 avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 (ou y être envoyé par courrier recommandé);

3- Une demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification. Cette demande de révision doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. Les Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé; la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait et signé, à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14 septembre 2020.

Sylvie Viens  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

## TAXES MUNICIPALES 3<sup>e</sup> versement

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses résidents que le **3<sup>e</sup> versement des taxes municipales** venait à échéance le **24 août 2020**.

### VOICI VOS OPTIONS DE PAIEMENT :

- **Au bureau municipal**
  - argent comptant (au comptoir)
  - chèque (dans la boîte aux lettres ou au comptoir)
  - Interac (débit seulement)
- **Boîte aux lettres sécurisée** (située au 421, 4<sup>e</sup> avenue)
  - chèque seulement

- **Par la poste** (au 421, 4<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0)
- **Par le biais de la Caisse populaire Desjardins**
  - par transaction électronique («Accès D»)
  - au guichet automatique
  - au comptoir de serviceVérifiez l'accessibilité auprès de votre caisse.
- **Par votre créancier hypothécaire**

### DATES D'ÉCHÉANCE

1 <sup>er</sup> versement	26 février 2020
2 <sup>e</sup> versement	26 mai 2020
3 <sup>e</sup> versement	24 août 2020





## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 août 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 560-2020 intitulé «*Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage mini-entreposage dans la zone numéro 207*».

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage «mini-entreposage» dans la zone numéro 207, située en bordure de la rue Alfred-Bédard, ainsi que de fixer à 9 mètres la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments dans cette zone. Le règlement a également pour objet d'abroger, pour l'ensemble du territoire municipal, les dispositions applicables à la hauteur et aux ouvertures des portes de garage.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 27 août 2020.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 27 août 2020 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2020

Sylvie Viens  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim

Pour un service personnalisé, minutieux et à l'écoute de vos besoins (coupe, coloration/mèches, mise en plis et produits coiffants)

***Un salon pour toute la famille.***

En cette période particulière, des mesures sanitaires sont prises au salon.

***Votre sécurité me tient à cœur.***

***Merci de votre confiance après toutes ces années.***



**SALON FRANCINE FLUET**  
**450-791-2144**

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.

## VOTRE AVERTISSEUR DE FUMÉ FONCTIONNE-T-IL ?

Pensez-y ! Vous aurez besoin d'un avertisseur de fumée qui fonctionne pour vous réveiller !

### UN AVERTISSEUR DE FUMÉE A UNE DURÉE DE VIE DE 10 ANS !

Les propriétaires doivent fournir des avertisseurs de fumée en bon état de marche et les locataires doivent les vérifier, les entretenir et remplacer les piles, s'il y a lieu.

Une fois par mois, vérifier la pile en appuyant sur le bouton d'essai; un signal sonore doit se faire entendre. Si ce signal est muet, changez la pile ou remplacez votre avertisseur s'il est défectueux.



Une fois par année, qu'il soit à pile ou électrique, vérifiez la capacité de votre avertisseur à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de lui. S'il ne sonne pas, remplacez-le.



N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020. À 2h du matin le 1<sup>er</sup> novembre, nous reculerons donc l'heure pour un retour à l'heure normale de l'est. Rappelez-vous qu'en mArs on Avance et qu'en novembre on REcule.



## Cours de yoga Automne 2020 à Upton et St-Hugues

Venez rejoindre les cours de yoga offerts  
par les municipalités d'Upton et de St-Hugues.

UPTON : YOGA DOUX: LUNDI 10H00  
YOGA DÉBUTANT : LUNDI 19H00  
COÛT: 110\$ /NON-RÉSIDENTS  
ST-HUGUES : YOGA DOUX : VENDREDI 10H00  
YOGA DÉBUTANT : MARDI 19H00  
COÛT 70\$ /NON-RÉSIDENTS

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE CES MUNICIPALITÉS.  
LES COURS DÉBUTENT LA SEMAINE DU 21 SEPTEMBRE 2020.

Classe d'essai gratuite à St-Hugues : 15 sept 19h00 et 18 sept 10h00

POUR PLUS D'INFORMATIONS :  
Suzanne Landry : [suzlandry@gmail.com](mailto:suzlandry@gmail.com)  
450 714-1979



Kathleen Marcoux  
Présidente



Réjean Rajotte  
Vice-président



Denis Bélanger



La coordonnatrice des loisirs, Olivia Bourque, est fière de vous présenter le conseil d'administration du Comité des loisirs Ste-Hélène 2020-2021.



Émilie Séguin  
Secrétaire



Josiane Seyer



## ACTIVITÉS AU CHALET DES LOISIRS DÈS SEPTEMBRE

### VIE ACTIVE:

tous les jeudis à 9 h 30

(C'est gratuit! Présentez-vous directement sur place.) Places limitées.

Les cours débutent le jeudi 24 septembre.



## L'Halloween et sa collecte de bonbons

Bien que la Fête d'Halloween soit un incontournable, la collecte de bonbons du samedi 31 octobre 2020 demeure encore incertaine pour cette année. Soyez assuré que le Comité des loisirs mettra tout en œuvre pour vous offrir une fête d'Halloween tout en respectant les règles émises par la Direction de la Santé Publique.

Suivez-nous sur la page Facebook des Loisirs Sainte-Hélène ou sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Hélène afin de connaître les dernières informations.

 [Loisirs Sainte-Hélène](#)

## Camp de soccer 2020



Suite à l'annulation de la saison de soccer de la ligue de soccer Montérégienne, le comité des loisirs a décidé d'offrir un camp de soccer aux jeunes de 7 à 12 ans. Par le biais d'ateliers, les jeunes joueurs et joueuses ont pu perfectionner leurs techniques avec l'aide d'un entraîneur professionnel. Le comité des loisirs souhaite remercier Jean-Nicol Fortier ainsi que Frédéric Nadeau de l'école de soccer Vincent Cournoyer pour leur bon travail et leur implication au sein du camp de soccer.

Merci à tous et au plaisir de vous voir la saison prochaine!

Prenez note qu'une session d'entraînement de soccer intérieur est prévue au retour des fêtes de Noël pour les catégories Atomes et Moustiques.

## Balle-Donnée été 2020



La situation du COVID a ébranlé toutes les activités sportives pour l'été 2020. La ligue de balle-donnée a elle aussi vu sa saison annulée. Suite au feu vert de la Santé Publique et grâce au dévouement et à l'implication de notre bénévole-responsable, madame Stéphanie Beaumier, la saison de baseball a pu reprendre. Tous les vendredis soir, durant 8 semaines, ont eu lieu des matchs amicaux. Les joueurs étaient présents en grand nombre. Il s'agit d'une saison record au niveau du taux de participation. Les participants souhaitent remercier le Comité des loisirs pour leur collaboration et leur soutien pour cette saison EXTRAORDINAIRE. Finalement, nous pourrions dire qu'il y a eu du positif malgré la situation exceptionnelle.

Merci à tous pour votre collaboration. En espérant vous revoir en grand nombre l'an prochain!

## Bouger avec mon enfant

ATELIERS PARENTS ET ENFANTS 0-5 ANS

ATELIER GRATUIT SUR DIFFÉRENTES THÉMATIQUES.

- COIN LECTURE
- ÉVEIL MUSICALE
- COIN MANIPULATION
- ACTIVITÉS PSYCHOMOTEUR
- ACTIVITÉS BRICOLAGES
- PLUS ENCORE



Tous les mercredis matins  
9h30-11h30  
425 6e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.  
DU 16 SEPTEMBRE AU 2 DÉCEMBRE 2020

## COURS DE JEUNES GARDIENS(NES) AVERTIS(ES)

1-877-356-3226 [www.croixrouge.ca/secourisme](http://www.croixrouge.ca/secourisme)

Le cours de Jeunes gardiens(nes) avertis(es) sera donné par la **CROIX-ROUGE CANADIENNE** et s'adresse à tous les jeunes qui ont 11 ans ou qui l'auront à la fin de l'année scolaire 2020.

Ce cours permet aux jeunes âgés de 11 à 15 ans d'acquérir les techniques de base en secourisme et les compétences nécessaires pour prendre soin d'enfants plus jeunes qu'eux. Les participants apprennent à s'occuper d'enfants appartenant à divers groupes d'âge, à prévenir les urgences et à intervenir en cas de besoin. Le cours offre également aux jeunes les outils nécessaires pour faire valoir leurs services de gardiennes et de gardiens d'enfants auprès des familles potentiellement intéressées. Chaque participant recevra un guide et une carte de certification.



- **QUAND** : Samedi le 10 octobre de 8h à 16h
- **OÙ** : Chalet des loisirs  
(425, 6<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot) \*
- **COÛT** : 20\$ en argent comptant.  
Payable le jour de la formation.

### QUOI APPORTER ?

2 collations, bouteille d'eau, stylo, crayon de plomb, gomme à effacer, 1 poupée ou toutou grandeur 12 pouces, jeux et jouets pour pause.

**Dîner** : Retour à la maison pour l'heure du dîner (12h-13h15)

## COURS PRÊTS À RESTER SEULS(ES)

1-877-356-3226 [www.croixrouge.ca/secourisme](http://www.croixrouge.ca/secourisme)

Le cours Prêts à rester seuls sera donné par la **CROIX-ROUGE CANADIENNE** et s'adresse à tous les jeunes qui ont 9 ans ou plus (3<sup>e</sup> année scolaire).

Ce cours permet aux jeunes âgés de 9 ans et plus d'acquérir des notions de base en secourisme afin d'intervenir en cas de besoin. Les participants apprennent l'importance d'établir et de suivre les règles de sécurité lorsqu'on est seul. Le cours aborde les différentes façons d'assurer leur sécurité à la maison et dans la collectivité ainsi que les façons de se préparer aux situations imprévues. Chaque participant recevra un cahier d'activités.

- **QUAND** : Dimanche le 11 octobre de 9h à 15h
- **OÙ** : Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot) \*
- **COÛT** : 15\$ en argent comptant.  
Payable le jour de la formation.

### QUOI APPORTER ?

2 collations, bouteille d'eau, stylo, crayon de plomb, gomme à effacer, jeux et jouets pour pause.

**Dîner** : Retour à la maison pour l'heure du dîner (12h-13h15)

**IMPORTANT : ANNULATION POSSIBLE EN TOUT TEMPS** \*Nous suivons les recommandations de la Santé Publique.\*

### INSCRIPTIONS

Contactez Olivia Bourque au 450-791-2455 poste 2310 ou par courriel au [loisirs@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisirs@sainte-helenedebagot.com) **avant le 30 septembre 2020.**

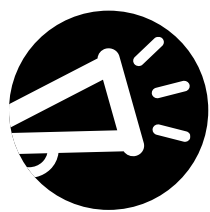
Réservez rapidement, les places sont limitées...

### ➔ INFORMATIONS IMPORTANTES À MENTIONNER LORS DE L'INSCRIPTION :

- Nom de l'enfant
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Allergie alimentaire / Asthme/dyslexie ou autre
- Nom du parent ou tuteur

## PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2020

MUNICIPALITÉ	2020		2021	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
<b>Sainte-Hélène-de-Bagot</b> <b>2020 :</b> <b>Du 30 septembre</b> <b>au 5 octobre</b> Les dates présentées dans le présent calendrier pourraient être modifiées, sans préavis, notamment pour répondre aux directives qui pourraient être émises par la Santé publique dans le cadre de la pandémie de COVID-19.	Rang St-Augustin	39	Rang Ste-Hélène	25
	Chemin Brouillard	8	Principale	0
	Rue Lachapelle	7	4 <sup>e</sup> Avenue	12
	Rue Gilles	2	3 <sup>e</sup> Rang	33
	Rue Edgar	2	Ch. Courtemanche	1
	Rue Brigitte	1	2 <sup>e</sup> Rang	86
	Rue Nathalie	2	Rue Lamontagne	1
	Rue Lamontagne	14		
	Rue Bélanger	10		
	4 <sup>e</sup> rang	53		
	Chemin Richard	5		
	5 <sup>e</sup> Avenue	1		
	1 <sup>re</sup> Avenue	3		
<b>TOTAL :</b>		<b>147</b>		<b>158</b>



**RAPPEL**

### ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie au 450 774-2350. Consultez également [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).**



# COLLECTE D'ENCOMBRANTS

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 6 OCTOBRE 2020  
la même journée que la collecte des déchets,

IL EST RECOMMANDÉ DE:



## DONNER

LES OBJETS ENCORE EN BON ÉTAT



## RECYCLER

CE QUI PEUT L'ÊTRE



## JETER

LES PETITS REBUTS À LA POUBELLE



**DÉPOSER, DE FAÇON ORDONNÉE,  
LES ENCOMBRANTS EN BORDURE DE RUE  
AVANT 7H00 LE MATIN DE LA COLLECTE**

(table, chaise, sofa, bureau, lit, toilette, évier,  
équipement sportif volumineux, tapis attaché, etc.)

Liste plus exhaustive au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)



**ATTENTION**  
Les résidus de  
construction ne sont  
pas admis à la collecte  
d'encombrants

Pour plus d'informations: [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)



**L'ARTERRE**  
Accompagner · Jumeler

**Votre service de maillage pour faciliter  
l'accès au monde agricole**



### Propriétaire

Vous êtes propriétaire?  
Vous disposez de parcelles  
ou d'actifs disponibles  
pour la relève ou encore  
vous souhaitez transférer  
ou louer votre ferme?



### Aspirant-agriculteur

Vous projetez vous  
établir en agriculture?  
Vous recherchez une  
terre ou une ferme  
pour développer  
votre projet?

Agentes de maillage:  
Maryse Bernier: 450 888-5199  
Caroline Bérubé: 450 779-8379

[arterre@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:arterre@mrcmaskoutains.qc.ca)

[arterre.ca](http://arterre.ca)



Québec

## FAIRE UNE LIMONADE AVEC SA CARRIÈRE



L'automne 2020 n'est définitivement pas une copie de 2019. Malgré l'apparition de belles couleurs dans les arbres, les répercussions de la COVID-19 se font ressentir sur plusieurs niveaux et tout particulièrement sur le plan professionnel. Cette pandémie a assurément affecté le monde de l'emploi, que ce soit en augmentant la charge de travail de certaines personnes (pensons au domaine de la santé) ou par l'arrêt complet des activités de certaines entreprises (par exemple le tourisme international).

Si vous êtes dans l'une de ces situations et que vous en êtes éprouvés, pourquoi ne pas profiter de ce moment pour utiliser les citrons que la vie vous a offerts pour en faire une bonne limonade? En d'autres mots, peut-être que ce bouleversement peut vous amener à vous questionner sur vos aspirations, vos objectifs, sur qui vous êtes et même passer à l'action vers un changement positif.

Effectuer un changement de carrière n'est pas nécessairement synonyme de tout recommencer à zéro ou de mettre sa vie familiale, personnelle et professionnelle sur pause. Plusieurs options et services peuvent vous être proposés, pensons à la reconnaissance des acquis, à la formation à distance ou à la formation en milieu de travail. La première étape à franchir est de prendre un moment de réflexion.

Les conseillers des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sont disponibles, et ce gratuitement, pour vous accompagner dans ce processus. Avec le projet SARCA Mobile, une conseillère vous rencontrera directement dans votre municipalité.

Communiquez avec Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, pour des renseignements ou pour une rencontre.

**Audrey Gatineau,**  
conseillère en information scolaire et professionnelle  
[audrey.gatineau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.qc.ca)

 Audrey Gatineau Pro

Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe  
Québec



**SARCA**





COHABITATION HARMONIEUSE EN ZONE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE

## LES PRODUCTEURS S'EFFORCENT DE DIMINUER L'IMPACT DE LA FERTILISATION

**Saint-Hyacinthe, le 27 août 2020** – À ce temps-ci de l'année, certaines odeurs saisonnières liées aux activités agricoles peuvent être inconfortables. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil souhaitent informer la population sur l'importance de l'utilisation des engrais de ferme. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Bien que désagréables à sentir, le fumier et le lisier, résultant des déjections animales d'une exploitation agricole, sont des engrais naturels. Ils sont importants dans la régénérescence des sols cultivables. En clair, ils nourrissent la terre pour que celle-ci puisse, à son tour, nous nourrir en faisant pousser les végétaux, légumes et céréales.

Depuis plusieurs années, les producteurs agricoles privilégient de nouvelles façons de faire pour limiter l'impact de la fertilisation des sols. Des machineries permettent, par exemple, d'abaisser la propulsion du lisier grâce à des rampes, ce qui réduit sa projection dans les airs et atténue le déploiement des odeurs. L'enfouissement est également une pratique utile car en plus de ne pas générer beaucoup d'odeurs, cette technique augmente l'efficacité de la fertilisation.

Certains agriculteurs ont aussi mis en place des haies brise-vent qui créent, en même temps, une barrière contre les odeurs entre les propriétés agricoles et celles des autres habitants. D'autres privilégient l'entreposage du lisier dans des fosses étanches. Les éleveurs d'animaux, quant à eux, portent une attention particulière au stockage des fumiers en installant une toiture, en plantant des écrans boisés qui agissent comme brise-odeurs ou en améliorant les procédés de traitement des déjections de leur exploitation.

Il est difficile d'offrir un milieu agricole dépourvu d'odeurs, mais les agriculteurs, conscients du problème, mettent en place des techniques efficaces pour en diminuer les impacts. Ils sont également encadrés par des normes environnementales et tentent d'atténuer les inconvénients liés à leurs activités.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser

le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

### Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.

Sources :

Projet de Cohabitation :

Joëlle Jetté, Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM)  
450 774-9154, poste 6227 [jjette@upa.qc.ca](mailto:jjette@upa.qc.ca)

Éléments promotionnels de la campagne de sensibilisation :  
Brigitte Marcotte, Expansion PME

450 446-2880, poste 2703 [bmarcotte@expansionpme.org](mailto:bmarcotte@expansionpme.org)



Ensemble en  
Montérégie



## BOURSE AGRICOLE

La MRC et ses partenaires espèrent vos candidatures!

**Saint-Hyacinthe, le 3 septembre 2020** – L'appel de candidatures pour la 13<sup>e</sup> édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe est en cours. La MRC des Maskoutains et la Fondation Agria, de même que leurs partenaires invitent les jeunes entrepreneurs du territoire de la MRC à soumettre leur candidature pour obtenir une bourse de 10 000 \$. Ils ont jusqu'au 6 novembre pour transmettre leur dossier.

Depuis sa création, près de 300 000 \$ ont été remis à 26 jeunes entrepreneurs agricoles.



« Nous l'avons constaté au fil des ans, la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe donne une grande visibilité aux jeunes entrepreneurs et aux produits qu'ils offrent. Elle leur permet également d'élargir leur réseau professionnel. J'encourage les jeunes oeuvrant dans le secteur agricole à profiter de cette superbe opportunité », a indiqué Mme Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

La Fondation Agria est partenaire de la Bourse agricole depuis le début. Sa mission a toujours été de favoriser la formation en agriculture au Québec et elle entend bien continuer de soutenir la formation des futurs professionnels de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec.

« Au fil des ans, la Fondation Agria a aidé financièrement plusieurs établissements d'enseignement, sous forme de

bourses, de prix d'excellence ou de dons totalisant plus d'un million de dollars. Nous sommes fiers d'appuyer notamment la plateforme de formation en entrepreneuriat agricole de l'Université Laval, la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, la MRC des Maskoutains et divers programmes de formations agricoles. Soutenir les jeunes entrepreneurs en s'associant à la MRC représente bien notre devise, soit : « Apprendre, Grandir, Réaliser et Innover vers l'Avenir (Agria) », a précisé M. Serge Lefebvre, président de la Fondation Agria.

### Critères et procédures

Le soutien financier vise à reconnaître les efforts des jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Ils doivent être ou en voie de devenir propriétaires, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC des Maskoutains, être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Pour participer, il faut soumettre un formulaire d'inscription disponible à la MRC des Maskoutains ou sur son site Internet au [mrcmaskoutains.qc.ca](http://mrcmaskoutains.qc.ca). Le formulaire doit être accompagné d'un plan d'affaires, ou d'une description complète du projet justifiant un besoin d'accompagnement et d'une lettre de motivation expliquant les particularités du projet. La date limite pour soumettre les dossiers de candidature est le vendredi 6 novembre, avant 12 h.

La Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe est offerte grâce à la contribution de la MRC des Maskoutains et de la Fondation Agria, en collaboration avec les partenaires suivants : Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale, la Société d'Agriculture de Saint-Hyacinthe, le Réseau Agriconseils Montérégie, Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, Promutuel, Agrocentre Saint-Hyacinthe, Agrocentre Technova, Financement agricole Canada,

La Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), La Coop Comax, la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les Syndicats de l'UPA Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter Steve Carrière, agent de développement à la MRC des Maskoutains, au 450 768-3005.

Cet événement est rendu possible grâce à la contribution de nos partenaires.



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450-774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil. **Gratuit et confidentiel. 24h/7jours**

**CENTRE  
D'ÉCOUTE**  
**450-658-8509**



**1-877-658-8509**

## RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

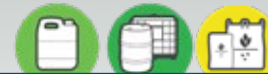
LE PROJET PILOTE DONNE DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

**Saint-Hyacinthe, le 19 août 2020** – La collecte des plastiques agricoles aux points de chute de La Coop Comax (15100, chemin de la Coopérative) et de la Coop Sainte-Hélène (900, rue Paul-Lussier) a repris récemment. Les producteurs sont invités à profiter de ce service environnemental rendu possible grâce à plusieurs partenaires : la MRC des Maskoutains, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) et les Syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est, tous associés à l'organisme AgriRÉCUP.

L'an 1 du projet pilote a pris fin le 31 décembre 2019 et le bilan de cette expérimentation terrain est éloquent : 100 % des participants (32 fermes) ont démontré un réel intérêt à l'égard de la récupération pourvu que le processus de collecte demeure simple et qu'il ne nécessite pas une charge de travail supplémentaire trop importante. Tous jugent qu'une bonne gestion des plastiques agricoles est importante afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement.



Le présent projet pilote s'ajoute aux programmes de récupération d'AgriRÉCUP déjà offerts aux entreprises agricoles



Contenants, sacs vides et certains produits plastiques faisant partie de projets pilotes



Pesticides et médicaments périmés ou inutilisés

Un certain nombre de presses utilisables à la ferme seront disponibles pour les agricultrices et les agriculteurs de la région.

La MRC des Maskoutains leur offre la possibilité de s'en procurer une à 50 % de réduction.

Les personnes intéressées doivent contacter AgriRÉCUP pour de plus amples détails à [info@agrire<sup>cup</sup>.ca](mailto:info@agrire<sup>cup</sup>.ca).

### SITES DE DÉPÔT DES PLASTIQUES ENSACHÉS

Merci de téléphoner avant de vous présenter

**LA COOP COMAX**  
📍 15100, Chemin de la Coopérative  
Saint-Hyacinthe, QC J2R 1J1  
☎️ 450 278-6552  
👤 Jean-François Mignault  
🕒 Lundi au vendredi  
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

**LA COOP SAINTE-HÉLÈNE**  
📍 900, rue Paul Lussier  
Sainte-Hélène-de-Bagot, QC J0H 1M0  
☎️ 450 278-5148  
👤 Kevin Roy-Picard  
🕒 Lundi au vendredi  
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Les sites de collecte participent sur une base volontaire. Il est donc important de respecter les consignes.

Vous avez des questions ? Veuillez communiquer avec eux ou écrire à : [info@agrire<sup>cup</sup>.ca](mailto:info@agrire<sup>cup</sup>.ca).

Pour plus d'information, consultez le site Internet de la MRC des Maskoutains à [www.maskoutains.qc.ca](http://www.maskoutains.qc.ca).

Pour voir le communiqué au complet, consultez le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) sous l'onglet SERVICES MUNICIPAUX/MRC DES MASKOUTAINS/RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES - AOÛT 2020

en partenariat avec  
MRC des Maskoutains  
Un monde à votre mesure





Prendre votre douche  
le temps d'une chanson  
peut vous permettre  
d'économiser jusqu'à

**200**  
litres d'eau  
par semaine.



MON  
EMPREINTE  
BLEUE

Calculez votre consommation d'eau à  
[Quebec.ca/monempreintebleue](http://Quebec.ca/monempreintebleue)

Votre gouvernement Québec



DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

## PROCÈS-VERBAL

### PROCÈS-VERBAL - 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;  
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;  
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;

Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;  
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

EST ABSENT : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1.



## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Résolution numéro 158-09-2020

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
  - 3.1 Assemblée de consultation publique - dérogation mineure - 408, rue Chabot
  - 3.2 Assemblée de consultation publique - dérogation mineure - 488, rang Saint-Augustin
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Office municipal d'habitation - nomination
  - 6.3 Poste conseiller no 6 - élection partielle - 4 octobre 2020 - annulation
  - 6.4 Démission - Isabelle Belval - entretien ménager
  - 6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 562-2020 décrétant une dépense de \_\_\_\_\_\$ et un emprunt de \_\_\_\_\_\$ pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration **REPORTÉ**
  - 6.6 Formation à distance - FQM - se connaître : développement du leader
  - 6.7 Avis de motion et dépôt d'un projet - règlement 558-2020 abrogeant 552-2019 relatif aux animaux dans la municipalité
  - 6.8 Dépôt - état comparatif
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Droit de passage 2020-2021 - Club 3&4 roues Comté Johnson inc. **REPORTÉ**
  - 7.2 Mandat - ingénierie de la MRC des Maskoutains - travaux de pavage - 4<sup>e</sup> Rang
  - 7.3 Pavage 4<sup>e</sup> Rang sur environ 1 000 mètres - appel d'offres - système électronique d'appel d'offres (SEAO)
  - 7.4 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
  - 7.5 Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration (PPA) - circonscription électorale de Johnson - approbation des dépenses
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie avec la municipalité de Saint-Liboire
  - 8.2 Service incendie - achat d'équipements
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - demande

- d'aide financière - PRIMEAU sous-volet 1.2
- 9.2 Demande de prix - surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées
- 9.3 Construction usine des eaux usées - appel d'offres SEAO
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Dérogation mineure - lot 1 956 759 - 408, rue Chabot
  - 10.2 Dérogation mineure - lot 1 956 504 - 488, rang Saint-Augustin
  - 10.3 Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines - 2021-2026 - adhésion - autorisation
11. LOISIRS ET CULTURE
  - 11.1 Maison de la famille - ateliers « bouger avec mon enfant » - engagement à poursuivre les activités
  - 11.2 Projet bacs de jardinières - camp de jour - CCCPEM
  - 11.3 Lettre d'appui pour le projet - CCPEM - « Les maskoutains vers la biodiversité fruitière »
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### 3.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE - 408, RUE CHABOT

Dérogation mineure au 408, rue Chabot - lot 1 956 759 qui consiste à construire un garage accessoire à l'habitation à une distance latérale de 1,0 mètre.

Conformément à l'avis public du 17 août 2020, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

De plus, étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot avait invité les citoyens souhaitant obtenir plus d'informations ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le service d'urbanisme d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 16h30.

### 3.2 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE - 488, RANG SAINT-AUGUSTIN

Dérogation mineure au 488, rang Saint-Augustin - lot 1 956 504 qui consiste à permettre une distance séparatrice entre le bâtiment d'élevage et 4 résidences autres que celle du producteur, inférieure à la distance prescrite au règlement de zonage.

Conformément à l'avis public du 17 août 2020, les informations sont données relativement à la demande.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

De plus, étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation



sociale, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot avait invité les citoyens souhaitant obtenir plus d'informations ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le service d'urbanisme d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 16h30.

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

##### Résolution numéro 159-09-2019

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES MAXIMUM)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

#### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### 6.1 COMPTES À PAYER

###### Résolution numéro 160-09-2020

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 26 août 2020 :

- Comptes pour approbation (août) :	3 350,52\$
- Salaires (août) :	43 664,85\$
- Comptes à payer :	273 529,76\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 26 août 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

##### 6.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - NOMINATION

###### Résolution numéro 161-09-2020

Considérant la démission de M. Francis Grenier au poste de conseiller #6;

Considérant que M. Grenier était nommé sur le comité de l'OMH (résolution 242-11-2017);

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que le conseiller #3, monsieur Réjean Rajotte soit désigné à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au conseil d'administration de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton en remplacement de M. Francis Grenier.

##### 6.3 POSTE CONSEILLER NO 6 - ÉLECTION PARTIELLE - 4 OCTOBRE 2020 - ANNULLATION

###### Résolution numéro 162-09-2020

Considérant la résolution 156-08-2020 mentionnant que l'élection partielle aurait lieu le 4 octobre 2020 pour combler le poste du conseiller no 6;

Considérant que la ministre a ordonné par la suite que la tenue de l'élection partielle du 4 octobre 2020 est obligatoire que pour le poste du maire ou lorsqu'il n'y a plus quorum;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a avisé la direction régionale du ministère de la vacance au poste de conseiller no 6 et qu'il n'y aura pas d'élection partielle pour combler ce poste.

##### 6.4 DÉMISSION - ISABELLE BELVAL - ENTRETIEN MÉNAGER

###### Résolution numéro 163-09-2020

Considérant l'embauche de Mme Isabelle Belval par la résolution 128-07-2020;

Considérant la lettre de démission de Mme Isabelle Belval en date du 17 août 2020 du poste d'entretien ménager dû à un problème de santé;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la démission de Mme Isabelle Belval. Le conseil municipal lui souhaite bonne chance dans son rétablissement.

##### 6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 562-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE \_\_\_\_\_ \$ ET UN EMPRUNT DE \_\_\_\_\_ \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'ÉPURATION

REPORTÉ

##### 6.6 FORMATION À DISTANCE - FQM - SE CONNAÎTRE : DÉVELOPPEMENT DU LEADER

###### Résolution numéro 164-09-2020

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'inscrire Martin Doucet, conseiller no 2 à la formation Se connaître : développer son leader dispensée par la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités), à distance, au coût de 375\$ plus taxes.

##### 6.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET - RÈGLEMENT 558-2020 ABROGEANT 552-2019 RELATIF AUX ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Réjean Rajotte, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 558-2020 abrogeant 552-2019 relatif aux animaux dans la Municipalité.

Selon l'article 445 du *Code municipal*, il y a eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.



Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que le règlement a pour objet d'ajouter certaines normes afin de permettre l'application de la nouvelle loi sur l'encadrement des chiens dangereux. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

## 6.8 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale par intérim dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 7.1 DROIT DE PASSAGE 2020-2021 – CLUB 3&4 ROUES COMTÉ JOHNSON INC.

REPORTÉ

### 7.2 MANDAT – INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – TRAVAUX DE PAVAGE – 4<sup>E</sup> RANG

Résolution numéro 165-09-2020

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la décision qu'un mandat soit donné à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains au coût estimé à 11 615\$ comprenant les relevés d'arpentage, l'étude préliminaire, les estimations, les plans et devis et le processus d'appel d'offres ainsi que le suivi des travaux, la surveillance compète, la coordination avec le laboratoire, les décomptes, les réceptions provisoires et définitives des travaux de pavage sur le 4<sup>e</sup> Rang sur environ 1 000 mètres.

### 7.3 PAVAGE 4<sup>E</sup> RANG SUR ENVIRON 1 000 MÈTRES – APPEL D'OFFRES – SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SEAO)

Résolution numéro 166-09-2020

Considérant le devis d'appel d'offres produit par la division d'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la décision d'aller en appel d'offres par le biais de SEAO pour des travaux de pavage sur le 4<sup>e</sup> Rang sur environ 1 000 mètres (du 26 août au 16 septembre 2020). L'ouverture des soumissions se fera au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> avenue, le 16 septembre 2020 à 14h30. Les soumissions seront prises en considération le 21 septembre 2020 à 19h00 à une séance extraordinaire du conseil municipal.

### 7.4 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE

## LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Résolution numéro 167-09-2020

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

### 7.5 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE JOHNSON – APPROBATION DES DÉPENSES

Résolution numéro 168-09-2020

Considérant la correspondance du 27 juillet 2020 en lien avec le formulaire de demande de subvention pour le Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (anciennement PAARRM);

Considérant les travaux réalisés en lien avec l'amélioration du rang Saint-Augustin et une partie du 3<sup>e</sup> Rang;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :





Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Augustin et sur le rang Sainte-Hélène pour un montant subventionné de 25 752\$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 8.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE ET DE RÉPONSE AUTOMATIQUE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

#### Résolution numéro 169-09-2020

Considérant l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie signée le 8 juin 2000 avec les municipalités de Saint-Liboire et Upton;

Considérant que cette entente se doit d'être renouvelée;

Considérant que la municipalité d'Upton ne désire pas renouveler ladite entente;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que la nouvelle entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et de réponse automatique pour la protection contre l'incendie soit adoptée avec la municipalité de Saint-Liboire. Que la résolution 87-05-2020 soit abrogée.

### 8.2 SERVICE INCENDIE - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

#### Résolution numéro 170-09-2020

Considérant la liste des équipements à acquérir pour le service incendie émise par Francis Rajotte, directeur du service incendie, présentée au conseil municipal;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

Que les équipements suivants soient achetés pour le service des incendies :

- Gant (2) : 125\$/unité plus taxes
- Bunker (2) : 2 560\$/unité plus taxes

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PRIMEAU SOUS-VOLET 1.2

#### Résolution numéro 171-09-2020

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Considérant que tous les frais encourus pour les études d'avant-projet, les rapports d'ingénierie préliminaire et définitive ainsi que la réalisation des plans et devis relatifs au projet ont été approuvés et seront réalisés dans la TECQ;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière dans le programme PRIMEAU sous-volet 1.2 pour la réalisation et la surveillance des travaux de construction de la station d'épuration; La Municipalité a obtenu pour le projet un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des changements climatiques (MDDELCC);

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Prendre note que cette résolution remplace la résolution 198-11-2018.

### 9.2 DEMANDE DE PRIX - SURVEILLANCE DE CHANTIER SANS RÉSIDENCE POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DES EAUX USÉES

#### Résolution numéro 172-09-2020

Considérant l'appel d'offres pour une demande de prix préparé pour la surveillance du chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que la directrice générale par intérim soit autorisée à faire des demandes de prix pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées dès que l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sera donnée pour la construction.

### 9.3 CONSTRUCTION USINE DES EAUX USÉES - APPEL D'OFFRES SEAO

#### Résolution numéro 173-09-2020

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la compagnie WaterOClean à partir en appel d'offres sur SEAO (Système Électronique d'Appel Offres) pour la construction de l'usine des eaux usées qui sera situé au 425, Chemin Hébert.

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 DÉROGATION MINEURE - LOT 1 956 759 - 408, RUE CHABOT

#### Résolution numéro 174-09-2020

Considérant une demande de dérogation mineure en lien avec le 408, rue Chabot / lot 1 956 759;

Considérant que cette limite, bien que latérale pour le demandeur, est une limite arrière pour ses voisins;



Considérant que ces mêmes voisins pourraient implanter leur bâtiment à 1,0 mètre de la limite de terrain, puisque cette limite est une limite arrière pour eux;

Considérant que le terrain n'a que 21,64 mètres de large;

Considérant qu'aucun préjudice n'est occasionné aux voisins immédiats;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde la construction d'un garage accessoire à l'habitation à une distance de 1,0 mètre de la limite latérale du lot 1 956 759 tel qu'établi sur le croquis déposé lors de la demande de permis.

## 10.2 DÉROGATION MINEURE – LOT 1 956 504 – 488, RANG SAINT-AUGUSTIN

### Résolution numéro 175-09-2020

Considérant une demande de dérogation mineure en lien avec le 488, rang Saint-Augustin - lot 1 956 504;

Considérant que l'usage respecte le règlement de zonage;

Considérant qu'aucun préjudice ne semble avoir été causé aux voisins immédiats;

Considérant que le demandeur a agi de bonne foi;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre sur le lot 1 956 504, où est situé le 488, rang Saint-Augustin, une distance séparatrice d'un rayon de 271,0 mètres incluant les résidences suivantes à l'intérieur de ce rayon :

471, rang Saint-Augustin

477, rang Saint-Augustin

487, rang Saint-Augustin

491, rang Saint-Augustin

146, 1<sup>ère</sup> avenue

## 10.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX RIVES DES COURS D'EAU DES MUNICIPALITÉS SUR LEUR TERRITOIRE CORRESPONDANT AUX AIRES D'AFFECTATION AGRICOLE ET CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BANDES RIVERAINES – 2021-2026 – ADHÉSION – AUTORISATION

### Résolution numéro 176-09-2020

Considérant les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

Considérant la résolution numéro 20-08-247 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 19 août 2020 à l'effet de mettre sur

pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que ladite entente entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains et se termine le 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

Considérant que, conformément à la loi, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a reçu le ou vers le 31 août 2020, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026, accompagné de l'avis retrouvé l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot adhère à l'entente intitulée Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre 2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune; et

D'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 MAISON DE LA FAMILLE – ATELIERS « BOUGER AVEC MON ENFANT » - ENGAGEMENT À POURSUIVRE LES ACTIVITÉS

#### Résolution numéro 177-09-2020

Considérant que les ateliers visent à contribuer au développement des enfants de 5 ans et moins par soutien et la mobilisation des communautés locales afin que chacun d'eux aient toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie;

Considérant que la Municipalité s'engage à offrir gratuitement le local ainsi que du matériel de base; tables, chaises, cafetière, matériel du camp de jour;



Considérant que le projet est financé dans le cadre du FDR (Fond de développement rural) pour l'année 2020-2021;

Considérant que pour assurer la suite des activités, la Municipalité doit s'engager à défrayer une somme d'environ 5 000\$ pour l'animation de 30 ateliers parents-enfants, suite à la fin du financement dans le cadre du FDR;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité,

De s'engager à défrayer une somme d'environ 5 000\$ pour l'année suivant la fin d'un financement pour la poursuite des ateliers. La Municipalité pourra à sa guise réduire le nombre d'ateliers ou demander aux parents de défrayer un coût d'inscription afin de réduire la somme de 5 000\$. Cet engagement est pris pour une année suivant la fin d'un financement. Par la suite, le projet pourra être reconduit au gré de la Municipalité.

De permettre l'utilisation gratuite des locaux et du matériel déjà sur place.

## **11.2 PROJET BACS DE JARDINIÈRES – CAMP DE JOUR - CCCPEM**

### **Résolution numéro 178-09-2020**

Considérant les recommandations d'Olivia Bourque, coordonnatrice en loisirs;

Considérant la soumission du Comité des citoyens et citoyennes pour la Protection de l'Environnement maskoutain datée du 25 février 2020;

Considérant l'aide et l'implication dans le projet de bacs de jardinières du Comité des citoyens et citoyennes pour la Protection de l'Environnement maskoutain;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'acquérir 3 bacs au coût de 350\$/bac sans taxes du Comité de citoyens et citoyennes pour la Protection de l'Environnement maskoutain. Bacs comprenant des plants et légumes et fines herbes.

## **11.3 LETTRE D'APPUI POUR LE PROJET – CCCPEM – « LES MASKOUTAINS VERS LA BIODIVERSITÉ FRUITIÈRE »**

### **Résolution numéro 179-09-2020**

Considérant que le CCCPEM (Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture;

Considérant que le CCCPEM invite la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à appuyer et à participer à son projet de forêt nourricières;

Considérant que le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire;

Considérant que le projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, la Municipalité, les citoyens et les organismes afin de créer des projets à l'image de Sainte-Hélène-de-Bagot qui ont les objectifs suivants :

- Nourrir la population par des aliments frais et produit localement et valoriser l'autonomie alimentaire
- Faire connaître aux citoyens différents végétaux comestibles
- Promouvoir les saines habitudes de vie
- Favoriser l'implication sociale et l'entraide communautaire
- Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement et à l'importance de la biodiversité

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaite devenir l'hôte de projets environnementaux, communautaires et rassembleurs qui vont au-delà de l'âge, des connaissances, des moyens financiers et des origines;

Considérant que le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot appuie et adhère au projet « Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière » du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

## **12. SUJETS DIVERS**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 180-09-2020**

Sur proposition de Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h57.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphane Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**



*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*  
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC** *Johnny Vac*

[www.aspirateurfr.com](http://www.aspirateurfr.com)  
**450 502-7349**  
 info@aspirateurfr.com 

RBQ: 5729-5388-01




Matériaux de construction  
 Quincaillerie  
 Intrants et services agricoles



**Solio Agriculture**

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450 791-2666** [coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)



**SERVICES SPÉCIALISÉS REMO**

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELRING  
[servicesspecialisesremo@hotmail.com](mailto:servicesspecialisesremo@hotmail.com)

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE**  
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**888-797-3286** **GROUPEDGP.COM**  
[info@groupedgp.com](mailto:info@groupedgp.com) RBQ : 8335-7996-13

RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main  
 Pose de portes et fenêtres  
 Revêtement extérieur  
 Gestion de projet  
 Projet domiciliaire  
 Garantie Maison Neuve  
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

**450 791-2221**  
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Accèspharma chez Walmart

**Joanie Richard**  
 Pharmacienne propriétaire  
 > Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6  
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010  
[pharmacie.jrichard@accespharma.ca](mailto:pharmacie.jrichard@accespharma.ca)  
[www.accespharma.ca](http://www.accespharma.ca)

*Sophie Joubert*  
 décoratrice designer

Services complets de décoration  
 d'aménagement intérieur



**450 791-2328**  
[d.deco.design@hotmail.com](mailto:d.deco.design@hotmail.com)  
 SUR RENDEZ-VOUS




ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET** | **MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

**450 888-1313**  
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
[www.dfcoffrages.com](http://www.dfcoffrages.com)

TRAVAUX DE BÉTON  
 STRUCTURE D'ACIER  
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**Ripe de Papier Super Absorbante**

**DANY GRENIER**  
 Représentant  
 Cell.: 450 888-4455

326, 2<sup>e</sup> rang  
 Sainte-Hélène-de-Bagot  
 (Québec) J0H 1M0  
[dany.grenier28@icloud.com](mailto:dany.grenier28@icloud.com)  
[www.purebedding.ca](http://www.purebedding.ca)




**LUSIER**  
CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE  
lussierchevrolet.com

*Plusieurs Bolt*  
— EN INVENTAIRES —



**RABAIS GOUVERNEMENTAL**  
**13 000\$**  
+ RABAIS MEMBRE COSTCO\*

\*Applicables sur véhicules sélectionnés/Le client doit être membre Costco avant le 31 août 2020

**Judith Racicot** 450 778-1112 poste 260  
jracicot@lussierchevrolet.com Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 



**HÉLY ÉLECTRIQUE**  
INC.

Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest Cell. : 450 518-4128  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél. : 450 381-4128  
RBQ : 5687-7996-01 yleonard20@hotmail.com



Ordre des Denturologistes du Québec

*Notre denturologiste*

**Jean-François Perreault d.d.**

Confection et réparation de prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778  
Email : denturojperreault@gmail.com

646 rue Jacques  
St-Eugène-de-Grantham (Qc)  
J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

Excavation 217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0



R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

*Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535*



**GARAGE DENIS LORANGE**

337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219

*Lise Guillemette*

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900  
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



**E.G. DION & FILS INC.**  
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
PIERRE DION

**RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE**



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



**IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



**ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC**

Bureau de circonscription  
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
Télécopieur : 450 546-5794  
Sans frais : 1 800 969-3793  
Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne  
Député de Johnson  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation ministre responsable  
de la région Centre-du-Québec

**MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C**  
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca  
 450-791-2462 • 1 888 791-2462 • 819 477-1838  
 277, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



*Famille Croteau*

*Émilie & Daniel Croteau*  
 Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
 685 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière  
**L'Autre Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
 350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
 450-791-2616



**Shell**

*Émilie & Daniel Croteau*  
 Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**  
 569 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




**BLT BBQ**  
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591  
 buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



**PIERRE-YVES MARTIN**  
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER  
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
 JOH 1M0

**TÉL.: (450) 778-7271**

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Ent.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
 Ste-Hélène de Bagot  
 JOH 1M0

*Relais Routier Petit*



**450 791-2122**  
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca  
 549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBQ 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*

Sainte-Hélène-de-Bagot  
 www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
 patricklapierre@ntic.qc.ca

**ROYAL LEPAGE**  
**MULTI-SERVICES**  
Agence immobilière



**Israël Lussier**  
Courtier immobilier



*Soyez bien conseillé !*  
**450 230-6667**



**Martin Lussier**  
Courtier immobilier agréé DA

- **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7 • ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
- **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

**LAFORCE**  
**MÉCANIQUE**  
**450 381-AUTO**

TRAITEMENT  
POUR PARE-BRISE

**Aquapel**



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**NOUVEAU**  
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE  
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI  
7H30 À 17H30**



# Toujours là pour faire briller la jeunesse

Nous nous engageons, avec nos membres,  
à soutenir et à faire rayonner les jeunes de  
nos communautés.

[desjardins.com/pourlajeunesse](https://desjardins.com/pourlajeunesse)

 **Desjardins**  
Caisse de la Vallée d'Acton